COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 Mai 2020 à 19h00

L' an 2020 et le 11 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni selon L'article 3 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges, Maire.

Présents: M. DEVIGE Georges, Maire, Mme: CHAPT Sabine, MM: LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien,

WILMART Eric

Absents: LIAUD Sandra, MUNIER Maurice,

Excusés: CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas, DUMOUSSEAU Eric,

Secrétaire : WILMART Eric

1- Autorisation de signature du renouvellement du contrat PEC de Monsieur Jean-Baptiste COSSET

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a créé par délibération n°20190406 du 27/05/2019 un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : employé du service technique (entretien de la voirie entretien des espaces verts entretien des bâtiments...)
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

Monsieur Jean-Baptiste COSSET a été recruté et débuté son emploi le 01/06/2019.

Monsieur le Maire expose que nous avons la possibilité de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois à savoir du 01/06/2020 au 30/11/2020.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention d'aide avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée avec Monsieur COSSET Jean-Baptiste.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- * à signer la convention avec la Mission Locale et le contrat de travail avec Monsieur Jean-Baptiste COSSET
- * à demander les aides afférentes à ce contrat auprès de l'Etat

2- Questions diverses :

- COVID-19: Monsieur le Maire expose que les masques tissus fournis par le Département de la Charente à chaque Charentais ont été distribués dans les boîtes aux lettres des Foussignacais ainsi qu'une note les informant de la mise à disposition de 2 masques jetables par habitant et d'1/4 de litre de gel hydroalcoolique par foyer à retirer à la Mairie du 13 au 16 mai 2020 entre 09h et 12h sur présentation de justificatifs de domicile et d'identité.
- Monsieur LANDIER fait le point des travaux de voirie effectués depuis le dernier conseil municipal
 - ✓ Le Chemin de Bois Noble
 - √ Le Chemin menant du Lotissement au Cimetière (suite de la Rue de la Beausse)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.